ÉTRANGER

— Le feu vient d'éclater dans le port de Barcelone à bord du vapeur *Ciudad de Cadiz*, qui venait de quitter Cette après de longs chômages. Mais les dégâts seraient considérables et nous ne pouvons encore donner aucun renseignement.

— Les hostilités parlementaires de Berlin sont du même ordre que leurs fonctions : quelques-uns s'en vont, mais les autres, plus nombreux, ont trouvé des excuses au sujet d'une épithète lancée à leur adresse par un député du centre; tous les grands partis, sans exception, ont trouvé des excuses, et le président, ne pouvant rien faire, a levé la séance.

— A la suite d'une revue du 1er régiment d'infanterie de la garde, à Potsdam, Guillaume II s'est fait présenter quatre cents bouteilles de champagne dont le tiers a fait son à ce régiment. Dépêchez à goûte au repas des soldats et vous pourrez constater que la mixture goûtera dans les bouteaux rouhuts.

POLITIQUE RÉGIONALE

A VALENCIENNES

L'ÉLECTION DU CANTON-EST

Surtout pas d'abstention

A l'heure où paraîtront ces lignes, le scrutin se tiendra ou à être ouvert. Le situation demeure ce qu'elle est : les trois partis ayant chacun leur candidat.

Les réactionnaires et les collectivistes marchent, comme à l'habitude, en rangs serrés et sans défaillance. Ils se rendront tous aux urnes.

Aussi engageons-nous vivement les républicains à imiter leur exemple et à accomplir leur devoir d'électeurs en allant voter pour M. Clerquin-Lesur. Dans la situation présente, l'abstention serait une grande faute, car la position des partis, telle qu'elle sortira aujourd'hui des urnes, sera un indice sérieux pour les prochaines élections municipales et même pour les élections législatives de 1910.

Voter pour M. Theffier-Leroy, c'est voter pour la réaction.

Voter pour le citoyen Sélévanaïl, c'est voter pour la révolution.

Voter pour M. Clerquin-Lesur, c'est voter pour le candidat de la Concentration Républicaine, acclamé par le Congrès organisé par le Comité Républicain Radical.

Surtout pas d'abstentions !

Haut les cœurs et tous aux urnes pour M. CLERQUIN-LESUR !

A HAUBOURDIN

On nous écrit de cette ville :

« Nous avons le avec intérêt votre article de dimanche dernier *sur les effets de l'inventaire*. Nous en avons retenu surtout cette conclusion : que beaucoup de ces mieux pensants ne craignaient pas de recourir aux bons offices des inventoriens les plus excommuniés, lorsque leur intérêt était en jeu et surtout lorsqu'il s'agissait de se soustraire à la loi commune.

« Le cas du jeune Cuvelier, Louis-Gonzague, que vous signalez, n'est pas le seul qui existe : il serait trop long et trop fastidieux pour vos lecteurs de les énumérer tous ici. Nous voudrions simplement vous demander si la loi ne comporte pas une sanction.

« Si nous est revenu que tout ouvrier d'art, dispensé de ce fait par l'ancienne loi de deux années de service, devrait continuer son métier jusqu'à l'âge de 26 ans. Or, le jeune Cuvelier ne pratique plus son ART depuis qu'il n'a plus besoin de le faire ; la maladie qu'il a contractée, d'après son pseudo-patron, en travaillant au dehors, nous paraît rentrer plutôt dans la catégorie de celles imaginées par le malade de Molière.

« Le gouvernement va-t-il se laisser berner plus longtemps par ses pires ennemis ? Il serait cependant grand temps de rappeler au respect des lois des gens qui se dégoisent en ouvriers pour profiter des dispositions libérales qu'elles contiennent et insultent journellement, dans les journaux à leur solde, les institutions démocratiques et les hommes qui les défendent.

« Nous parlions tout à l'heure de sanction. Il n'en est qu'une, à notre avis : Cavelier, sac au dos ! »

A HELLEMMES

Le citoyen Theffry nous répond dans le « Réveil du Nord » d'une façon bien affligeante pour lui.

En dehors des lieux communs qu'il nous sort avec abondance, le pauvre homme reproduit pour la troisième fois le même argument. Il reproche à la municipalité radicale de manquer d'humanité et c'est toujours l'histoire du citoyen hospitalisé aux frais de la commune et dont la subvention d'une société de secours mutuels fit retour au budget, qui sert de thème inépuisable au correspondant du « Réveil ».

Nous nous sommes pourtant expliqué clairement sur ce point et le citoyen Theffry devrait bien changer un peu l'air de sa guitare.

Il devient monocorde.

Combien il serait plus intéressant pour les électeurs qu'il répondît à la série de faits exposés précédemment par nous.

Nous avons dit qu'après avoir trouvé dix mille francs en caisse, Messieurs les collectivistes laissèrent à leurs successeurs dix-sept mille francs de dettes et d'imprévisions budgétaires.

Nous avons exposé l'idée géniale qui présida à l'élimination du chalet dans le budget et ce qu'il en coûte étant frais des contribuables.

Nous avons raconté comment la municipalité collectiviste, qui avait refusé en 21 en 1901, cette augmentation, avait pourtant accordée au Bureau de Bienfaisance, avait également refusé un subside à cette administration le 30 avril 1903, en vertu de cette maxime le 30 juin de la même année et le 23 avril 1904 rejetait un crédit destiné à payer des pensions d'orphelins.

A tout cela le citoyen Theffry n'a rien répondu.

Il ne nous a pas expliqué davantage pourquoi les refus de subventions au Bureau de Bienfaisance n'empêchaient pas ces Messieurs de s'offrir aux frais des contribuables d'agréables voyages à Rouen, au Havre et ailleurs encore.

On n'avait pas d'argent pour les pauvres, *mais on trouvait onze cents francs pour s'offrir une belle balade de famille et aller respirer l'air pur de l'Océan Atlantique.*

On peut être certain que toutes nos affirmations sur ces divers points resteront éternellement sans réponse.

La fameuse boulade du citoyen Theffry ne s'exerce pas dans la voie des réponses claires et précises.

Il s'en tient à des démentis quelconques, *à la façon d'un écolier répondant à son pion :*

— C'est pas vrai, m'sieu !

Et, malheureusement, si c'est vrai, et bien d'autres choses encore que nous allons vous dire.

Puisque vous nous accusez de manquer d'humanité, écoutez ceci, citoyen :

En 1903 la subvention communale au Bureau de Bienfaisance était de 6000 francs.

En 1905 la municipalité radicale la portait à 7500 francs et à 8300 francs en 1906.

Le 16 mars 1906, la municipalité actuelle votait un secours de trois cents francs aux victimes de Courrières.

Lors de la grève des ouvriers de la Compagnie des Eaux-Lille, sur distribution, extraordinaire de pains se montant à 193 fr. a été employée pour venir en aide aux grévistes.

Le 12 avril 1907, la municipalité radicale élimé de la fermeture de l'usine Cassé qui mettait en chômage bon nombre d'ouvriers habitant Hellemmes, votait en faveur de ces derniers un subside de mille francs. Tous ces faits ne démontrent pas précisément un manque d'humanité. En voici d'autres :

Le 23 février 1906, la municipalité prévenant l'application de la loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, loi qui était, à ce moment, en discussion devant le Parlement, votait l'attribution de bourses sur le budget de la commune.

Le 20 juillet 1906, le Conseil municipal décidait de porter à 15 francs par mois au lieu de dix francs les pensions de vieillards. Actuellement 85 vieillards jouissent d'une pension de 180 francs par an, ce qui représente un capital annuel de 15 300 francs servi aux vieux travailleurs aux infirmes et aux incurables d'Hellemmes.

Tous ces actes montrent le souci dont la municipalité radicale a constamment fait preuve à l'égard de la vieillesse et de la misère.

Quand il conviendra au citoyen Theffry de comparer l'esprit de charité de la municipalité actuelle avec l'administration égoïste de la municipalité collectiviste, pour peu qu'il soit sincère il lui faudra bien reconnaître que la comparaison n'est pas précisément favorable à ses amis.

Nous avons longuement parlé dans nos articles précédents du gaspillage auquel collaborait avec autant de zèle la municipalité précédente. Nous avons relaté les économies apportées par le successeur et la suppression de certains emplois inutiles créés uniquement pour aider les camarades et amis.

Nous tenons aujourd'hui à dire quelques mots des voyages à la mer des lauréats du certificat d'études.

C'est encore par méthode comparative que nous allons procéder.

De 1902 à 1903 tous les voyages à Dunkerque, quel que soit le nombre d'élèves, ont été invariablement fixés à la dépense de 300 fr. somme prévue au budget, et le repas non moins régulièrement compté, 150 francs.

Il y a même certains détails curieux qui ne manqueront pas d'attirer l'attention des électeurs.

Ainsi en 1900, sur 48 personnes dont se composait le voyage, 18 élèves, filles et garçons qui voyagé gratuitement comme enfants d'agents de la Compagnie. Il n'y a donc eu que trente cachets à prendre.

Or, voici le détail de la dépense :

30 cachets à 3 francs : 90 francs ; note d'hôtel : 150 francs. — Total : 240 francs.

Restent 60 fr. dont la dépense n'est pas justifiée.

En 1901, la dépense totale fut de 237 francs. Restait un reliquat de 63 francs qui ne figure nulle part.

En 1902, total de la dépense : 231 francs. Restent 69 francs à expliquer.

En 1903, total de la dépense : 243 fr. 70. *Dépense non justifiée : 56 fr. 30.*

Ce qu'il y a de particulièrement surprenant, c'est que la note d'hôtel qui, pour 48 personnes, en 1900 est de 150 francs, reste fixée à 150 francs pour 37 personnes en 1902.

Pourtant le menu ne changeait pas. (Il était aussi invariable que la dépense de 300 francs fixée au budget). En voici le détail : à 10 heures du matin, un petit pain au jambon, à bouteille de bière.

A six heures du soir, une « julienne », pommes de terre à l'eau, vermicelles, 3 bouteille de bière.

Or, la répartition de la dépense par tête étant en moyenne de 6 fr. 50 [illegible] par voyageur.

On convenait que chaque payer un peu plus un menu qui, en somme, coûtait 3 francs en 1900 et 2 francs en 1902.

Sous la municipalité actuelle, les nommés [illegible] :

En 1904, à 6 fr. 37 par tête.

En 1905, à 6 fr. 37.

En 1906, à 5 fr. 35.

En 1907, à 7 fr. 64.

Voici le menu de l'hôtel (maîtres et élèves) : A midi, potage, plat de poisson, 2 plats de viande, bière.

A cinq heures, pain au jambon, bière.

Attractions offertes chaque année aux parents et aux élèves : voyage d'une heure en mer à bord d'un grand remorqueur.

En résumé : moins de dépenses par tête avec menu très supérieur.

Inutile d'ajouter que les dépenses figurent au budget, non pas d'une façon globale pour [illegible] *mais avec leurs chiffres exacts et justifiés.*

Nous nous en tiendrons là pour aujourd'hui.

A bientôt la suite des comparaisons entre les deux administrations municipales.

La mise en lumière des actes des amis du citoyen Thieffry paraît malheureusement ne pas devoir provoquer chez les électeurs des murmures d'admiration.

A bientôt la suite.

JEAN D'Hellemmes.

A ST-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI

Le parti clérical de cette commune renouvelle ses insultes contre les personnes qui se dévouent à la chose publique. Il faut taisez à l'instigateur de ce procédé malhonnête tout le bénéfice de son œuvre ; on verra bien ce qu'il lui rapportera et comment les électeurs lui répondront le 3 mai.

En tout cas, les personnes aussi injustement attaquées ne perdront rien de l'estime des habitants : bien au contraire.

Ces soi-disant libéraux constatent aussi que les républicains ne subventionnent pas les œuvres réactionnaires et cléricales qui pullulent dans le village à l'approche des élections municipales, quand eux ont souscrit aux œuvres sociales de la commune.

C'est uniquement parce que ces dernières, contrairement aux autres, n'ont aucun caractère politique et que chaque ouvrier, sans distinction d'opinion, vient profiter des avantages qu'elles procurent.

Les libéraux ne l'ignorent pas ; mais où il n'y a que du dévouement et du désintéressement pour les améliorations sociales, ils y voient de la politique s'ils ne peuvent y introduire le leur qu'ils ornent de belles appellations pour en cacher l'esprit rétrograde et les promesses mensongères.

LA RÉGION

A TOURCOING

Deux événements dramatiques au Blanc-Seau

Une femme qui s'était jetée à l'eau du haut de la passerelle est retirée et ramenée à la vie. — Un moment plus tard, une fillette se noie au même endroit

Un événement navrant s'est produit hier après-midi au Blanc-Seau.

Vers 3 heures ½, une femme de 40 à 45 ans, qui se tenait sur le milieu de la passerelle reliant la rue Claude-Bernard à la rue du Blanc-Seau, et qui paraissait sous l'empire de la boisson, se pencha au-dessus du parapet et tomba au milieu du canal.

Deux habitants de la rue des Bonnets, MM. Louis Duquenne, journalier, et Jules Vanhaulle, cabaretier, témoins de cette tentative de suicide, se portèrent au secours de la désespérée et à l'aide d'une perche parvinrent à ramener sur la berge la femme inanimée.

Un professeur du Lycée, M. Fert, qui passait à ce moment, pratiqua la respiration artificielle, et au bout de quelques instants, on s'aperçut qu'un reste de vie subsistait chez la patiente.

On redoubla de soins, et bientôt la femme se ranima. Elle fut alors transportée dans une serre de chez M. Delombarde, horticulteur au Blanc-Seau, où M. le docteur Dupont vint l'examiner. Il prescrivit tout à fait à elle.

Les gardes champêtres interrogèrent alors cette femme qui déclara se nommer Adrienne Bauvez, demeurant rue Vaucanson, à Roubaix. Elle refusa de donner le nom de son mari, et elle-elle, dit, chez M. Browayes, teinturier à Roubaix.

UNE FILLETTE TOMBE A L'EAU et se noie

De nombreux curieux étaient assemblés sur le bord du canal du côté de la rue Claude-Bernard, devisant sur la tentative de suicide que nous venons de relater, lorsque vinrent également sur le bord du canal, trois fillettes qui venaient de sortir de l'école de la rue des Villas, dirigée par Mme Sion.

Ces fillettes étaient Pauline Lepers, 12 ans ½, demeurant rue du Blanc-Seau, 314, et deux petites compagnes, Julie Carelle et Suzanne, la jeune Lepers, qui était aveugle à des crises nerveuses, et qui accidentel depuis 4 mois, quoiqu'elle [illegible] tressaillement, et tombe, le corps en avant, dans le canal.

Un courageux citoyen, M. Octave Balhaye, demeurant rue de Wasquehal, se jeta immédiat à l'eau et parvint à saisir l'enfant par lequel il fut retrait autour du cou. On pensait l'enfant sauvée, mais la fatalité voulut que le échu se dessera et la fillette coula à pic. Le sauveur ne le vit plus reparaître, et dut sortir de l'eau transi par le froid.

Des recherches furent entreprises au moyen de lignes Brunel et de perches par plusieurs personnes.

Au bout d'une heure, M. Victor Vermot parvint à ramener le corps qui se trouvait du côté opposé où la fillette était tombée.

On porta la fillette chez M. Delombaerde et pendant longtemps on tenta, mais hélas, sans succès, la respiration officielle.

M le docteur Dupont sèche de toutes les ressources de son art, mais aussi en pure perte. L'asphyxie avait accompli son œuvre.

La mère de l'enfant était absente. Des gardes allèrent avec tous les ménagements possibles prévenir le père infortuné qui travaillait chez M. Vanoutryve.

Il accourut aussitôt. Sa douleur devant le cadavre de sa fillette faisait peine à voir et tous les assistants versaient des larmes aux yeux.

Mme Sion, la dévouée directrice de l'école du Blanc-Seau, informée du tragique accident, en conçut une peine immense.

La petite Pauline Lepers lui avait, à 4 heures ½, demandé la permission d'aller chez elle y chercher son goûter, car elle devait rester à l'étude. La permission fut accordée, la demeure des époux Lepers étant assez voisine de l'école.

Pauline Lepers était la plus jeune de cinq enfants de la famille Lepers.

M. Rougiron, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait les constatations d'usage. Le petit cadavre a été porté au domicile des parents.

Inutile de dire quel coup funeste ce fut pour la pauvre mère d'apprendre à son retour la tragique réalité.

A MEURCHIN

ARRESTATION DE DEUX ESCROCS

Le coup de la liquidation

Les deux frères Jean, 20 ans, et Urbain Rochon, 17 ans, originaires du Puy-de-Dôme, résolurent de tenter fortune en faisant le commerce d'étoffes et de lingerie. Après bien des pérégrinations, ils vinrent échouer à Lens où ils s'installèrent boulevard des Ecoles. Les affaires n'étant pas florissantes, les jeunes négociants résolurent de jouer le coup de la liquidation. Par des prospectus, répandus à profusion dans la région, ils annoncèrent la liquidation de la maison «Julle et Cie, de Moscou ». Chargeant leurs bagages les deux frères se mirent en route parcourant les communes du bassin houiller du Pas-de-Calais. Arrivés à Meurchin et à Wingles, ils allèrent de porte en porte, mettant en vente des coupons d'étoffes qu'un tailleur devait prendre, disaient-ils, le lendemain pour confectionner des vêtements, moyennant la modeste somme de 3 francs, doublures comprises. Toujours grâce à la liquidation dont ils se prévalaient, les commerçants annonçaient des chemises à 0,75 et des mouchoirs à 0,05. Comme bien on pense, ils reçurent des commandes qu'ils ne purent tenir et des plaintes pour escroquerie ayant été portées, les frères Rochon ont été mis en état d'arrestation.

A BOULOGNE

Un marin pénètre par escalade CHEZ SA FIANCÉE

et vole un portemonnaie

Mlle Joséphine Lefebvre, 24 ans, demeure chez sa tante, Mme veuve Cardon, au n° 22 de la rue Bomarsund. Elle est fiancée à un marin du nom de Jules Mérette, âgé de 24 ans, demeurant rue Brocquant, à Boulogne. Il devait, à dix du matin, Mérette s'introduisit chez cette demoiselle, après avoir escaladé un mur de clôture de deux mètres de hauteur et fracturé une fenêtre. Puis, il pénétra dans la chambre.

Réveillée en sursaut, Mme Lefebvre sentit une main s'appuyer sur sa poitrine, tandis qu'une voix lui soufflait à l'oreille de terribles menaces.

Mlle Lefebvre reconnut Mérette qui, un couteau à la main, un oiseau à froid dans l'autre, menaça de la tuer si elle poussait un cri. Elle ne souffla mot.

Avec une audace extraordinaire, Mérette pénétra dans la chambre de la tante qui dormait profondément et, dans une poche, déroba un portemonnaie contenant 82 francs. Le marin partit par le même chemin qu'il avait emprunté pour venir. Il s'en alla faire la fête.

Le lendemain matin, la fiancée se rendit au commissariat de police et porta plainte contre Jules Mérette. Retrouvé, le marin avoua et désigna le café où il avait jeté le portemonnaie qui y fut retrouvé. Jules Mérette qui a déjà été condamné pour vol avec escalade dans une maison habitée et menaces de mort.

A SAINT-QUENTIN

Faire, instituteur et garde-champêtre COMMUNAL

Le Tribunal correctionnel de Saint-Quentin a condamné, pour violation de domicile particulier, le maire de Vendelles, l'instituteur qui faisait fonctions de greffier, et le garde champêtre. Seuls, les gendarmes ont été acquittés. Le maire avait voulu pénétrer dans une ferme pour constater si les propriétaires n'avait pas fait une vente simulée de chevaux afin de se décharger de prestations.

Conseil Départemental d'Hygiène du Nord. — Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le mercredi 18 mars, à la Préfecture, sous les présidences de M. le Préfet et de M. Gruson, vice-président. M. Gruson installe MM. Bons, directeur du génie à Lille, et M. Naudé, ingénieur en chef de la navigation, comme membres du Conseil. Il communique ensuite au Conseil une dépêche ministérielle relative au transbordement des vi-

DERNIÈRE HEURE

Les Retraites Ouvrières

Paris, 21 mars

La commission sénatoriale des retraites ouvrières a pris connaissance des dernières propositions qui lui ont été formulées par MM Clémenceau, Caillaux et Viviani. M. le président Cavinet a reçu mandat de demander au président du conseil quelles sont ses intentions définitives en ce qui concerne la période transitoire. Quand elle connaîtra ses intentions, la commission abordera au fond l'examen du projet gouvernemental.

L'interdiction de l'entrée des fourrages français en Angleterre

Une délégation à la Présidence du Conseil

Paris, 21 mars.

M. Clémenceau a reçu une délégation composée de plusieurs présidents de Chambres de commerce et accompagnée de MM. *Trystram*, Huguet, *Viseur*, sénateurs ; *Henri Cochin*, Galpin, *Dussaussoy* et *Guillain*, députés.

Les délégués venaient protester contre l'interdiction des fourrages et pailles à l'entrée en Angleterre, contre cette prohibition abusive et contre les motifs injustifiés qui ont été invoqués pour la maintenir.

La délégation a fait remarquer que les intérêts du commerce, de l'industrie et de la navigation se trouvent atteints par cette mesure que l'état du bétail français ne justifie nullement et qu'elle a aussi pour effet de priver de travail un grand nombre d'ouvriers.

M. Clémenceau a promis de faire tous ses efforts pour faire lever l'interdit en question.

Ajoutons que, M. Ruau, ministre de l'agriculture, d'accord avec le ministre des affaires étrangères, vient d'aviser notre ambassadeur à Londres, pour le prier de faire tous ses efforts auprès du cabinet anglais pour faire rapporter cette mesure, l'état sanitaire du bétail français ne justifiant pas la décision prise par le gouvernement anglais.

M. Ruau a ajouté qu'il serait désirable d'insister auprès du gouvernement anglais pour laisser pénétrer les pailles et les fourrages français sous réserve de certaines précautions, la présentation, par exemple, d'un certificat d'origine d'un pays indemne.

M. Pichon, qui assistait aussi à l'entretien, a prié son collègue de lui fournir toutes les indications nécessaires de façon à pouvoir montrer que toutes les mesures ont été prises pour s'assurer que les pailles et fourrages étaient totalement immunisés contre la fièvre aphteuse.

Un préfet tient tête aux antimilitaristes

Perpignan, 21 mars.

M. Landrodie, préfet des Pyrénées-Orientales, en tournée de revision dans le canton de France, s'était rendu, en tenue, à Estagel, pour visiter les écoles, lorsqu'il fut l'objet d'une manifestation hostile.

Quelques socialistes révolutionnaires, antimilitaristes, le prenant sans doute pour un officier supérieur, se mirent à pousser des cris de « A bas l'armée ! A bas le drapeau ! »

M. Landrodie lui fit face aux antipatriotes et répondit par le cri de « Vive la République ! »

AUX ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE

GILBERTE-GIRAUD CONDAMNÉE à 10 ans de travaux forcés

Tours, 21 mars.

Le verdict de la Cour d'assises a été connu plus tôt qu'on ne s'y attendait.

Le jury a rendu un verdict affirmatif en ce qui concerne la question de meurtre, et négatif en ce qui concerne les circonstances aggravantes et le vol.

En conséquence, la Cour a condamné Gilberte Giraud à dix ans de travaux forcés.

Troubles graves à Rochefort

Les bateaux se dirigent sur d'autres ports

Rochefort, 21 mars.

Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui les dockers Nadeau à 48 heures de prison et Rifaud à 24 heures de la même peine pour outrages à la liberté du travail. Les quais et les docks de Rochefort sont surveillés par des détachements de soldats coloniaux et de gendarmes.

Les grévistes ont parcouru la ville avec des drapeaux rouges et en chantant des refrains révolutionnaires. Les bateaux qui devaient débarquer à Rochefort ont reçu l'ordre de se diriger vers d'autres ports

Désordres dans une caserne d'artillerie

Brest, 21 mars.

Le bruit a couru à Brest que des soldats du 48e bataillon d'artillerie à pied avaient provoqué quelque désordre à la caserne d'Aboville pour réclamer contre la nourriture.

Une enquête a été faite par le lieutenant-colonel Bazinet et elle a établi que ce désordre, qui d'ailleurs cessa dès l'arrivée d'un adjudant, avait été provoqué par une erreur dans la distribution des rations du pain à une table des satellieurs du 19e bataillon. Quelques hommes avaient, au premier moment, poussé des cris de protestation.

Quelques punitions légères ont été infligées aux grades responsables de l'erreur et l'incident est considéré comme clos.

L'attaque du train de Toulouse

Albinet confronté est reconnu de nouveau

Etampes, 21 mars.

Trois nouvelles confrontations ont eu lieu dans le cabinet du juge d'instruction d'Etampes. Un ancien soldat des bataillons d'Afrique, qui a fait son service avec Albinet, a reconnu celui-ci. Il a été reconnu de même par M. Simon Lavalette, qui occupait en 1897 le siège du tribunal au tribunal de Bourges et qui instruisit un attentat perpétré par Albinet, et par l'ancien greffier de M. Lavallette.

Albinet a vivement protesté. Après quoi, trois heures durant, il a discuté au juge d'instruction l'emploi de son temps depuis le 20 avril 1907, date à laquelle il débarqua à Santander.

Le juge va prendre les dispositions nécessaires pour que les allégations d'Albinet soient vérifiées.

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI

Le Roman de Claire Fournier

Par Paul ACKER

Mme Solmet, et les dernières lueurs du jour s'évanouissaient. Le tramway, qui de la gare de Dijon monte à la place d'Armes, dérapait en cuvelant que forment la rue de la Liberté, la rue des Godrans et la rue Bossuet, dans le quartier de nouveaux de M. Cochinet, et l'Ecole de Bossu. Il pleuvait un peu, les chaussées glissaient ; le conducteur, qui sortait par le trou, me tendit un petit coupon dont les coins de cuivre étaient dorés, puis m'indiqua du doigt le magasin de formail la grande porte d'entrée. Je [illegible] le regard fixé sur des [illegible] vitrées de nouveautés de M. Cochinet, et à l'Ecole de Bossu. Il pleuvait un peu, les chaussées glissaient ; le conducteur, qui sortait par le trou, me tendit un petit coupon dont les coins de cuivre étaient dorés, puis m'indiqua du doigt le magasin de formail la grande porte d'entrée. Je [illegible] le regard fixé sur des